

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 28 Septembre 2023

Le 28 Septembre 2023 à 16 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 13 Juillet 2023 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Etaient présents :

Pierre CASALTA, Jean-François DURAZZO, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Nathalie TRAMONI, Jean Pierre TOLINI, Philippe TROUSSEL

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

Antoine ETTORI à Pierre Antoine SECONDI

Était absent :

Michel ISTRIA

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procurations : 1

Secrétaire de séance : Philippe TROUSSEL

Délibération 2023-32 du 28 septembre 2023 : Décision modificative

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réaliser une décision modificative sur le budget 2023 afin de pouvoir mandater l'achat de matériel pour le service technique de la Commune

Le conseil Municipal,

Monsieur le Maire entendu

Après en avoir délibéré,

Votes	
Pour	8
Contre	0
Absentions(s)	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20230928-2023-32-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Affichage : 02/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE

Article 1 :

De procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	I	21	2158 - OPNI	Matériel technique	3000
Total					3000

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	I	21	2152- OPNI	Installation de voirie	3000
Total					3000

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 28 Septembre 2023.

Le maire

Don Georges SIMEONI



Le secrétaire de séance

Philippe TROUSSEL

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 28 Septembre 2023

Le 28 Septembre 2023 à 16 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 13 Juillet 2023 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Etaient présents :

Pierre CASALTA, Jean-François DURAZZO, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Nathalie TRAMONI, Jean Pierre TOLINI, Philippe TROUSSEL

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

Antoine ETTORI à Pierre Antoine SECONDI

Était absent :

Michel ISTRIA

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procurations : 1

Secrétaire de séance : Philippe TROUSSEL

Délibération 2023-33 du 28 septembre 2023 : Cession gratuite de terrain consentie à la Commune par Martine Capponi

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Madame Martine Capponi souhaite régulariser par une cession gratuite consentie à la Commune la parcelle cadastrée A 701 d'une contenance cadastrale de 17 ca (17m²) qui correspond à une partie de l'allée à usage public à Belvédère. Le conseil Municipal,

Monsieur le Maire entendu

Après en avoir délibéré,

Votes	
Pour	9
Contre	0
Absentions(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20230928-2023-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Affichage : 02/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE

Article 1 :

ARTICLE 1 : De régulariser la cession gratuite de terrain consentie à la commune par Madame Martine Capponi

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié devant Maître Joseph Melgrani, Notaire à l'Office Notarial - Pôle d'activités de Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

ARTICLE 3 : Que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 28 Septembre 2023,

Le maire

Don Georges SIMEONI



Le secrétaire de séance

Philippe TROUSSEL

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 28 Septembre 2023

Le 28 Septembre 2023 à 16 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 13 Juillet 2023 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Etaient présents :

Pierre CASALTA, Jean-François DURAZZO, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Nathalie TRAMONI, Jean Pierre TOLINI, Philippe TROUSSEL

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

Antoine ETTORI à Pierre Antoine SECONDI

Était absent :

Michel ISTRIA

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procurations : 1

Secrétaire de séance : Philippe TROUSSEL

Délibération 2023-34 du 28 septembre 2023 : Gratification pour Mention très bien avec félicitation du jury au baccalauréat pour Chjara Bressy

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite que la commune attribue une gratification à la lauréate Chjara Bressy, Mention très bien avec félicitation du jury au baccalauréat 2023.

Le conseil Municipal,

Monsieur le Maire entendu

Après en avoir délibéré,

Votes	
Pour	9
Contre	0
Absentions(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20230928-2023-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Affichage : 02/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE

De verser à Chjara Bressy une somme de 800 euros pour sa mention très bien avec félicitation du jury au baccalauréat 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 28 Septembre 2023,

Le maire

Don Georges SIMEONI



Le secrétaire de séance

Philippe TROUSSEL

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 28 Septembre 2023

Le 28 Septembre 2023 à 16 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 13 Juillet 2023 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Etaient présents :

Pierre CASALTA, Jean-François DURAZZO, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Nathalie TRAMONI, Jean Pierre TOLINI, Philippe TROUSSEL

Avait donné pouvoir de voter en son nom :

Antoine ETTORI à Pierre Antoine SECONDI

Était absent :

Michel ISTRIA

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procurations : 1

Secrétaire de séance : Philippe TROUSSEL

Delibération 2023-35 du 28 septembre 2023 : Taxe d'habitation : majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à d'habitation principale

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Il indique qu'il envisage de majorer de 40 % la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés.

Le taux actuel est de 14,44 % et le taux après majoration sera de 20.21 %

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Votes	
Pour	8
Contre	0
Absentions(s)	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20230928-2023-35-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Affichage : 02/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Article 1 :

Décide de majorer de 40 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Article 2 :

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 28 Septembre 2023,

Le maire

Don Georges SIMEONI



Le secrétaire de séance

Philippe TROUSSEL